Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-212203632-20260302-DEL2026_01_05-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Date de la convocation : Mardi 24 février 2026

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal du lundi 2 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi deux mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de TRELEVERN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yannick QUEGUINER, Maire.

Etaient présents : MM. QUEGUINER Yannick, CARMILLAT Brigitte, BEC Bernard, TASSE Sylvie, LE ROUX Denis, LORINQUER Hervé, LEPETIT Françoise, SANDRON Bernard, MORGANTINI Maryvonne, CADIN Hervé, CLEMENCE Henryka, ANDRE Jean-Yves, LE CUN Michelle, ROUSSEAU Joseph.

Absente excusée : Sylvie TASSE donne procuration à Bernard BEC.

Secrétaire de séance : Brigitte CARMILLAT.

Membres en exercice	14
Membres présents	13
Nombre de procurations	1

DEL2026-01-05
Objet : Enseignement spécialisé ULIS – Participation aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2025/2026

En application de la loi Blanquer pour « une école de confiance », la ville de Lannion dans le cadre de son enseignement spécialisé ULIS, demande une participation financière obligatoire pour un élève en classe élémentaire d'un montant de 570€.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ACCORDE** une participation financière de 570€ à la ville de Lannion pour un élève de classe élémentaire de l'enseignement spécialisé ULIS.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

Fait et délibéré à TRELEVERN, les jour, mois et an précités.
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Yannick QUEGUINER

Yannick QUEGUINER
Signature numérique de Yannick QUEGUINER
Date : 2026.03.04 10:46:42 +01'00'